

MAIRIE DE BRUNSTATT-
DIDENHEIM

68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00



Séance du 11 juin 2020

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	31
Procurations :	2

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt et Adjoint, Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim et Adjointe, MM. WASSLER, LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire

Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, LAPRÉVOTE, RABIEGA, Mme PUZZUOLI, Conseillère municipale déléguées, M. FLORIAN, Mme GAISSER, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. Bertrand GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes BENOIST, MEYER, MASSI, M. CENCIG, Mme LANDIÉ, M. GOSELIN, Mme LAVOUÉ, Conseillère municipale déléguée, MM. LATUNER, BENOIST, Mmes MARCOT, JUST, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux

Absent excusé et non représenté : /

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : Madame Danièle GOLDSTEIN, Adjointe au Maire à Monsieur le Maire, Madame Charlotte BOLOGNESE à Madame Magella MONTOUT, Adjointe au Maire

POINT 40 - Transfert de la compétence « plan local d'urbanisme » à l'échelle intercommunale

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil d'Agglomération de m2A a approuvé le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme (P.L.U) » à l'échelle intercommunale avec effet au 1er janvier 2020.

M2A ne peut achever les procédures d'élaboration, d'évolution ou de révision du P.L.U en cours à cette date, qu'avec l'accord des communes. A défaut d'accord, les procédures ne pourront être poursuivies ni par m2A, ni par les communes, eu égard au transfert de compétence intervenu.

En cas d'accord, m2A mènera ces procédures à leur terme et ce, en étroite collaboration avec les communes conformément à la charte de gouvernance.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité
moins six abstentions

- de donner son accord à m2A pour la poursuite des procédures d'élaboration, d'évolution ou de révision du P.L.U,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la poursuite des procédures.



Brunstatt-Didenheim, le 18 JUIN 2020

Le Maire :
Pour le Maire et par
délégation :

Bruno ALLENBACH
Directeur Général des Services